



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMBLES

Séance du 20 mars 2026

Délibération du conseil municipal en vue de l'élection du maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 17 mars 2026

Date de l'affichage : 17 mars 2026

L'an **deux mil vingt-six** et le **vingt mars**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la **présidence de Monsieur BELAMRI Lakhdar le plus âgé des membres du conseil**.

Présents : Mesdames et Messieurs BACCONIN Sylvain, BARBIER Anouk, BAROU Olivier, BELAMRI Lakhdar, BLANCHON Bérengère, CHAMI Martine, DECHANDON Jean-Francois, FAISANDIER Lydie, FUCHER-DEAN Marie-Laure, JOUSSERAND Emilien, MALEYSSON Pauline, REY Sylvain, ROMEYER Séverine, TOURON Baptiste ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : VASSAL Patrick a donné pouvoir à JOUSSERAND Emilien

FAISANDIER Lydie a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Le conseil municipal,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;
- **Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- **Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins	Quinze (15)
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	Zéro (0)
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	Quinze (15)
Majorité absolue	Huit (8)

Le Maire de Chambles certifie le caractère
exécutoire du présent acte compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 23/03/26
et de la publication le 23/03/2026



A obtenu :

– Monsieur JOUSSERAND Emilien : 15 voix (quinze)

Monsieur JOUSSERAND Emilien ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Le Conseil Municipal :

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 15 (quinze) Suffrages exprimés pour **JOUSSERAND Emilien** :

- **PROCLAME** Monsieur **JOUSSERAND Emilien**, Maire de la commune de Chambles et le déclare installé.
- **AUTORISE** Monsieur **JOUSSERAND Emilien**, le Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 20 mars 2026.

Le Maire
JOUSSERAND Emilien



Le secrétaire de séance
FAISANDIER Lydie